



Camping\*\*\* Le Moulin de Bidounet  
82200 MOISSAC  
05 63 32 52 52/ 06 30 49 49 48  
Mail : camping-bidounet@moissac.fr  
Web : www.camping-moissac.com

## CONTRAT DE LOCATION \_TYPEMP

Réf : \_NUMCLI/\_DOSSIER

Moissac le \_DATEJOUR

**ENTRE LES SOUSSIGNES :****D'UNE PART**

Camping municipal  
le Moulin de Bidounet  
St Benoît  
82200 MOISSAC

**ET D'AUTRE PART,**

\_CIVC \_NOM \_PRENOM  
domicilié(e) et demeurant à  
\_ADRESSE1  
\_ADRESSE2  
\_CPOSTAL \_VILLE

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

Le Camping Municipal\*\*\* Le Moulin de Bidounet met à disposition de **\_CIVC \_NOM \_PRENOM**, le client, qui l'accepte, un emplacement situé dans le camping ci-dessus dénommé.

**DESIGNATION :**

Le client s'engage à occuper un emplacement camping.

**Personnes participant au séjour :**

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

**DUREE :**

Le présent contrat est consenti pour une période commençant le **\_JOURARR \_ARRIVEE à partir de 15 heures** et se terminant le **\_JOURDEP \_DEPART avant 12 heures**, soit **\_DUREE** jours.

**PRIX :**

La présente location est consentie moyennant un prix de **\_HTAXSEJ €** (HORS taxe de séjour).

Un acompte doit être réglé par **chèque bancaire** établi à l'ordre de « Régie Moulin de Bidounet », par **chèques vacances** adressés par courrier ou bien par carte bancaire sur l'interface sécurisée de CTOUTVERT sur le site web : <http://www.camping-moissac.com>

Il vous est demandé de payer le solde de **\_SOLDEHTAXSEJ €**, 30 jours au plus tard avant la date de votre arrivée, soit en accompagnant le présent contrat de votre chèque bancaire, soit en ligne en suivant le lien qui vous sera envoyé à échéance.

Le montant de la location est fixé pour 6 personnes maximum et deux installations maximum.

Les personnes participant au séjour devront figurer sur le contrat de réservation au moment de la souscription du contrat.

**CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT CAMPING****Conditions générales de location**

1/ Le client s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes occupant l'hébergement et/ou l'emplacement, le règlement intérieur du camping (à disposition sur simple demande).

2/ Il devra contracter toutes assurances pour garantir les risques vols, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, recours des tiers.

**Conditions spécifiques à la location d'un emplacement**

1/ Toute location est nominative et ne peut être cédée.

2/ La location débute à 15 h le jour de l'arrivée et se termine au plus tard à 12h le jour du départ.

**3/ Le nombre d'occupants sur l'emplacement est limité à six personnes pour deux installations maximum, quelque soit l'âge des enfants.**

4/ Les animaux devront obligatoirement être tatoués ou porteurs d'une puce électronique d'identification, et justifiés d'un certificat antirabique. Les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie sont strictement interdits.

5/ Dans le cas d'un groupe non familial, il ne sera pas accepté d'occupants supplémentaires autres que ceux inscrits lors de l'enregistrement du séjour. Sont exclus de fait les rapprochements de personnes non déclarées ensemble lors de la location de l'emplacement, ainsi que le remplacement d'usagers par d'autres usagers.

6/ La présente location ne deviendra effective qu'après réception du dossier complet, d'un versement représentant 30% d'acompte + 10€ de frais de dossier + l'assurance annulation (si celle-ci a été souscrite). Ce versement sera effectué par chèques ANCV envoyés par courrier, chèque bancaire/ postal établi à l'ordre de « Régie Camping de Bidounet », ou par carte bancaire sur notre site internet. Une confirmation de réservation sera adressée au client.

7/ Le solde du séjour et la taxe de séjour seront payables la veille du départ du client.

8/ A défaut de message télégraphié du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 40 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location. L'acompte versé restera acquis à l'exploitant. Dans le cas d'une souscription à l'assurance annulation (voir les conditions sur document annexe) le client contactera le cabinet CAMPEZ COUVERT.

9/ Lors de votre réservation une assurance annulation vous est proposée en option. Cette souscription doit impérativement être effectuée au moment de la réservation du séjour et ne pourra être ajoutée une fois les 30% d'acompte versés

8/ En cas d'annulation, si le client a souscrit à l'assurance annulation il sera remboursé de :

- 30% du montant de la location (soit le montant de l'acompte) en cas d'événement survenant entre la date de réservation et la date prévue d'arrivée.

Dans le cas contraire, les sommes versées par le client resteront acquises à l'exploitant

- les frais de dossiers ne sont pas remboursables

**Déclaration** : le client déclare

- qu'il a toute capacité à agir
- que son état civil et son adresse ainsi que ceux des participants au séjour sont bien ceux indiqués sur la fiche d'inscription
- qu'il a pris connaissance des conditions de location et du règlement du camping et qu'il les accepte,

Fait à Moissac le 01/ 01/ 2019 pour la saison 2019

Fait à

**LE \_DATEJOUR**

**Signatures précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »**

**Le Bailleur**

Pour Mr le Maire de Moissac

Le gestionnaire Frantz Paillard

**Le(s) Locataire(s) CIVC NOM PRENOM**

AR PREFECTURE

082-218201127-20190305-CH20190305\_44-DE

Regu ~~Commune de Moissac- SIRET 218 201- APE 8411Z- Administration publique générale~~